

Compte-rendu du Comité Directeur du CID LPC

Giganac – 31/08/2019

Le Comité Directeur a été convoqué le 25/07/2019 par Emmanuelle Ranchoup, Présidente du Comité Interdépartemental Languedoc Pays Catalan

Membres présents ou représentés :

Hervé Breton, Gilbert Clerc, Julien Cuny, Guillaume Duroux, Christian Fernandez de la Torre, Sylvie Gerbaix, Nathalie Hiessler, Jacques Lecomte, Franck Loiseau (repr.), Frédéric Lopez Lucien Merlet, Vincent Munier, François Pottier, Emmanuelle Ranchoup, Estelle Reymond, Gilles Rovere (repr.), Jean-Claude Saunier et Yolaine Trichet-Loiseau (repr.).

Membres excusés : Roger Lefebvre et Erick Lucat.

18 membres sur 20 sont présents ou représentés : le quorum est atteint.

Emmanuelle Ranchoup ouvre la séance à 14h30 et est secrétaire de séance.

Pour rappel, l'ordre du jour figurant dans la convocation peut être résumé ainsi :

1. POINTS ADMINISTRATIFS :

- a. **approbation du procès-verbal** du Comité Directeur du 15/09/2018 ;
- b. **point sur les licences et les clubs** au 30/06/2019.

2. POINT FINANCIER :

- a. point sur la **situation en cours** ;
- b. point sur la vente des **tatamis** ou leur mise en dépôt ;
- c. **mise en place de dons à l'association** en cas de renonciation aux remboursements de frais ;
- d. **adoption du budget prévisionnel 2019-2020**.

3. POINT COMMUNICATION :

- a. **utilisation des réserves** pour la réalisation d'un clip avec la société Clipple ?

4. POINTS TECHNIQUES :

- a. **calendrier 2019/2020** :
 - i. *finalisation des points restant à préciser ;*
 - ii. *rappel de ce que les stages privés ne doivent pas se tenir sur les mêmes WE que les stages institutionnels (ou, si cela doit être le même WE mais pas le même jour, demander l'avis de l'ACTR et de la Présidente.*

1. POINTS ADMINISTRATIFS

a. Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 15/09/2018

Emmanuelle Ranchoup demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le compte-rendu du Comité Directeur du 15/09/2018. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est mis aux votes et adopté à l'unanimité.

b. Point sur les licences et les clubs au 30/06/2019

Au 30/06/2019 le Comité Interdépartemental comptait 1248 licences (dont 187 de Systema) réparties sur 47 clubs (dont 3 de Systema).

Il est à noter :

- que des clubs ont rejoint d'autres groupes (mais avaient peu de licences) et certains ferment pour des raisons diverses ;
- que la Systema a intégré la FFAB à compter de septembre 2018 (3 clubs déjà affiliés sur notre territoire).

2. POINT FINANCIER

a. Point sur la situation financière en cours

Au 31/08/2019 (date de clôture des comptes), la situation est la suivante :

- solde du compte courant : 1 171.12 € ;
- solde du livret : 20 367.77 € ;
- solde de la caisse : 0 €.

Soit un total de 21 538.89 € (qui correspond à un peu moins qu'un fonds de roulement d'une saison actuellement).

Jean-Claude rappelle que la très grande majorité des clubs s'est acquittée de la cotisation de rares clubs qui ne sont pas des clubs « actifs » dans le courant Aïkikai de France ; la seule « pression » que l'on peut mettre reste celle pour les candidats aux passages de grades de ces clubs (candidatures non recevables si les clubs ne sont pas à jour), mais ils n'en présentent généralement pas.

Jean-Claude présente aussi rapidement le bilan calendaire des dépenses (répartition par stage), indiquant que le résultat est en négatif (de manière moindre que la saison passée), mais que c'est normal compte-tenu du fait que le but n'est pas de faire du bénéfice avec cela de manière générale.

De plus, nous sommes en excédent au final de plus de 4 000 €.

b. Devenir des tatamis propriété du CID

De nombreux tatamis appartiennent au CID du fait de leur achat pour aider le lancement de club ou l'accueil de stages de Maître Tamura (notamment celui de janvier 2009).

Ces tatamis sont stockés chez François à Bédarieux et chez Christian à Paulhan, et certains sont au club de St Martin de Valgagues pour aider au lancement de ce jeune club.

Certains tatamis sont de 5 cm et sont dépareillés au regard du reste du stock : ces 17 tatamis intéressent le club de Lodève (qui dispose de tatamis de 5 cm déjà, qu'ils utilisent notamment pour le stage de Pentecôte avec Luc).

Les autres tatamis sont de 4 cm de haut et en tissu, sachant que l'on peut les classer en état soit neuf, soit moyen, soit mauvais.

Il est proposé que l'on conserve l'ensemble des tatamis neufs, sachant que le club de Lodève dispose d'une solution de stockage auprès de la mairie pour ces tatamis. Cela permettra d'avoir un stock conséquent (environ 80 tatamis) pour aider des clubs à se lancer ou à accueillir des stages.

Les tatamis en moyen ou mauvais état seront vendus.

Après discussion et sachant que les tatamis sont tous amortis (aucun n'apparaît au bilan en amortissement), le tarif (hors livraison à organiser par l'acheteur) est fixé à :

- 25 € / tatami pour les tatamis en état moyen de 4 cm et 30 € / tatami pour les tatamis de 5 cm ;
- 10 € / tatami pour les tatamis en mauvais état de 4 cm.

Afin de pouvoir régler dans la transparence le sort des tatamis concernés, une lettre sera envoyée à tous les clubs afin que les personnes intéressées puissent se positionner sur la qualité et le nombre de tatamis souhaités, ainsi que l'utilisation projetée, avant fin septembre.

La répartition sera étudiée en bureau puis validée en Comité Directeur avant concrétisation.

Concernant le club de St Martin, une proposition d'achat leur sera faite pour les 20 tatamis dont ils disposent (prix moyen de 20 €, l'état étant variable), avec la possibilité de payer en plusieurs fois (y compris sur deux saisons, la partie non achetée restant sur place dans le cadre de la mise à disposition gratuite au club puisqu'il reste un an de gratuité).

La proposition globale est mise aux votes et adoptée à l'unanimité.

c. Mise en place de dons à l'association déductible des impôts

Il est possible, lorsque les membres du CID ont droit à un remboursement (déplacement, repas), dans le cadre des réunions ou lorsqu'ils animent des stages, de demander, plutôt qu'un remboursement en numéraire, à faire une remise gracieuse de la somme (avec un montant de 0.306 € du km par contre, pas 0.45 €) qui équivaut à un don à l'association.

En retour, un reçu vous sera donné pour pouvoir faire la déduction de 66% aux impôts.

Les personnes intéressées peuvent contacter Jean-Claude et Emmanuelle pour la mise en place les concernant.

Une demande de rescrit (= forme d'autorisation) va être envoyée en lettre recommandée aux impôts pour valider cette possibilité qui nous est offerte du fait de notre statut d'organisme déconcentrée de la Fédération.

L'intérêt est, en fonction des personnes et situations particulières, de pouvoir déclarer des dons permettant de diminuer l'imposition sur le revenu (même de manière très modérée !) au lieu de demander un remboursement numéraire.

Pour le CID, l'intérêt est de pouvoir maintenir les remboursements avec une alternative, permettant aussi dans certains cas de ne pas « sortir » du numéraire mais d'indemniser indirectement (permet de faire des économies même si à ce jour il n'y a pas d'urgence).

d. Adoption du budget prévisionnel

Le budget prévisionnel est augmenté de la recette des tatamis estimée à 2 000 € (à mettre en produit exceptionnel).

En contrepartie, l'aide à la formation initiale et les frais de déplacements sont augmentés respectivement de 700 et 1300 €.

Le produit des charges et des produits est alors porté à 23 600 € (au lieu des 21 100 € initialement présentés sur le projet envoyé pour les réunions).

Le budget prévisionnel est mis aux votes et adopté à l'unanimité, il sera ensuite voté par l'Assemblée Générale (N.B. cette dernière a voté des modifications suite à la nouvelle estimation du produit de la vente des tatamis à 1 500 € et des discussions relatives aux stages enfants et aux aides aux clubs).

3. POINT COMMUNICATION

Rien de nouveau depuis la saison dernière, on attend de pouvoir avoir une réflexion d'ensemble pour voir si on utilise une somme (et dans quelle mesure) pour la communication.

4. POINTS TECHNIQUES

Les points du calendrier à traiter en Commission Technique l'ont été le matin, et le reste des lieux à trouver sera fait en Assemblée Générale à 15h.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 15h20.

La présidente

Le secrétaire

Le trésorier

Emmanuelle Ranchoup

François Pottier

Jean-Claude Saunier